

SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 20 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel PERDUCAT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2014

Présents : MM. PERDUCAT D., FAYE J.P., PONS G., PEYRISSAGUET J.-J., PIQUEREL O., RABOISSON T., RIBOULET J., SIMON P., SUDRON F., WERTHMANN G; Mmes PLAZANET M., LOURADOUR P., CHABANAT C., LAMBÉY F., LEVENTOUX H., RAYNAUD D., RIGOUT CHEMARTIN D. ;

Excusées : Mmes MONVILLE D., SIMON I. ;

Mme Dominique MONVILLE a donné pouvoir à Mme Mélanie PLAZANET,

M. Gilbert WERTHMANN a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- 01/ BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS DE CREDIT
- 02/ BUDGET 2015 – AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
- 03/ D.E.T.R. – ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE
- 04/ D.E.T.R. – ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMERIQUE INTERACTIF
- 05/ AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU PARKING DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 06/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 07/ GOUDRONNAGE DES ALLEES DU NOUVEAU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 08/ RESTAURATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 09/ REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 10/ REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 11/ REFECTION DES TROTTOIRS DANS DIVERS QUARTIERS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION CTD
- 12/ GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION
- 13/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE
- 14/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – MISSION S.P.S.
- 15/ TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
- 16/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES
- 17/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – MISSION S.P.S.
- 18/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – LOT MACONNERIE
- 19/ RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT AVEC LE DEPARTEMENT
- 20/ RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AVEC LE DEPARTEMENT
- 21/ BIENS DE SECTION DU LAC – PROJET D'INSTALLATION DE M. GOUNET – LOCATION DE BIENS SECTIONAUX
- 22/ CHEMIN DE DONNARIEIX – DEPLACEMENT D'ASSIETTE
- 23/ REGIE DU BUCHOU – CREATION D'UN TARIF FORFAITAIRE CHAUFFAGE
- 24/ ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
- 25/ REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE D'EXERCICE
- 26/ ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DE LA HAUTE-VIENNE - ADHESION

1/ BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts sur certains articles du budget de l'exercice 2014 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Désignation des articles		Crédits supplémentaires à voter	
Intitulé	N°	RECETTES	DEPENSES
 FONCTIONNEMENT 			
Compens au titre du FPIP	7325	11 240,00 €	
Reverst/compens au titre du FPIP	73925		5 660,00 €
Alimentation	60623		430,00 €
Fournitures scolaires	6067		590,00 €
Contrats prestation de services	611		1 080,00 €
Entretien outillages	61558		300,00 €
Primes d'assurances	616		280,00 €
Annonces insertions	6231		1 100,00 €
Frais de transports divers	6248		1 070,00 €
Taxes foncières	63512		730,00 €
TOTAL EGAL		11 240,00 €	11 240,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.-Opération	Sommes	Art.-Opération	Sommes
 INVESTISSEMENT 				
 VOIRIE - 024 				
Frais de recherches	203 - 024	5 000,00 €		
Murs de soutien voiries			23136 - 024	4 300,00 €
Installations techniques			2315 - 024	9 628,00 €
 ACCES HANDICAPES RESTAURANT SCOLAIRE ET PRIMAIRE - 029 				
Constructions	2313 - 029	37 910,00 €		
 BATIMENTS COMMUNAUX - 020 				
Installations techniques			2315 - 020	2 470,00 €
 GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE ET MATERNELLE - 022 				
Mobilier			2184 - P0022	862,00 €
 PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE - 028 				
Installations techniques			2315 - 028	5 000,00 €
 ACHAT MATERIELS DIVERS – P0065 				
Matériels de voirie			21578 – P0065	2 250,00 €
Mobilier			2184 - P0065	540,00 €
Matériels divers			2188 - P0065	1 400,00 €
 TROTTOIRS ET BORDURES – P0120 				
Installations techniques			2315 – P0120	9 000,00 €
 LA VARACHE – ROCHER D'ESCALADE - P0140 				
Installations techniques			2315 – P0140	150,00 €
 PARC DU PRE LANAUD – P0143 				
Constructions			2188 - P0143	4 210,00 €
Constructions			2313 - P0143	1 060,00 €
 MUSEE REBEYROLLE - P0153 				
Constructions			2313 - P0153	2 040,00 €
TOTAL DEPENSES		42 910,00 €		42 910,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus.

2/ BUDGET 2015 – AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote des budgets primitifs 2015, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à régler les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les budgets de l'année 2014.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à régler les dépenses d'investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts en 2014.
-

3/ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'engager les travaux d'accessibilité du restaurant scolaire pour les locaux situés au rez-de-chaussée (cuisine et salle de restaurant), et au premier étage (salle de restaurant des professeurs et des élèves de maternelle).

Cette opération concerne également l'ensemble du bâtiment occupé par le groupe scolaire qui se compose de 3 niveaux.

Le projet consiste à réaliser les aménagements nécessaires à l'installation d'un ascenseur.

Le montant de cette opération est estimé à 88 400 euros H.T.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable aux travaux d'accessibilité du restaurant et du groupe scolaires pour un montant de 88 400 euros H.T.,
 - de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R.
-

4/ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMERIQUE INTERACTIF

Monsieur le Maire rappelle que le programme lancé en 2010 a permis d'équiper chaque classe de l'école élémentaire de tableaux numériques interactifs. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre cette opération en dotant l'école maternelle de cet équipement.

Monsieur le Maire indique que cette opération peut bénéficier du soutien de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le financement de cette dépense qui s'élèverait à 3 495 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'acquisition d'un tableau interactif destiné à l'école maternelle pour un montant de 3 495 € HT,
 - de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.
-

5/ AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE AU PARKING DE LA GARE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

La commune d'Eymoutiers a acquis il y a quelques années auprès de Réseau Ferré de France une parcelle de terrain située à proximité immédiate de la gare.

Il propose d'y aménager une aire de stationnement dédiée au covoiturage et aux usagers de la SNCF.

Le programme de travaux porterait sur :

- l'extension du réseau d'assainissement pluvial
- la pose de bordurettes le long de la clôture et la plantation d'une haie et de deux arbres aux extrémités
- la construction d'un trottoir en bout de celui existant le long du mur de soutènement, avec création d'un passage aménagé pour les personnes à mobilité réduite,
- le revêtement en enrobé de l'ensemble de la surface offerte aux véhicules,
- la matérialisation de 26 places dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de cette opération est estimé à 38 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'aménagement d'une aire de covoiturage au parking de la gare pour un montant de 38 000 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

6/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

La commune d'Eymoutiers souhaite entamer un programme de réhabilitation des hameaux de gîtes B-C-D et du pavillon central du Domaine du Buchou.

Ce programme, visant à isoler les bâtiments et les rendre étanches, porte sur :
l'isolation par l'extérieur de certains bâtiments avec bardage bois
le changement de certaines menuiseries anciennes
la pose de groupes VMC
la réfection de toutes les couvertures

Le coût de cette opération est estimé à 364 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au programme de réhabilitation des hameaux de gîtes B-C-D et du pavillon central du Domaine du Buchou pour un montant de 364 400 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

7/ ETUDE POUR UNE CHARTE PAYSAGERE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'étude pour une charte paysagère sur le territoire d'Eymoutiers, proposée par Gilles Clément.

Le coût de cette étude est estimé à 29 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

8/ GOUDRONNAGE DES ALLEES DU NOUVEAU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de goudronnage des allées du nouveau cimetière. La première tranche de travaux porterait sur une surface de 1 136 m².

Le coût de cette opération est estimé à 25 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'engagement de la première tranche de travaux de goudronnage des allées du nouveau cimetière pour un montant de 25 000 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux.
-

9/ RESTAURATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT EN PIERRES – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à la restauration du mur de soutènement en pierres bordant la propriété de M. Jean-Claude BIZOT avenue de la Paix à Eymoutiers. Ce mur, propriété de la Commune, menace de s'écrouler.

Le coût de cette opération est estimé à 4 681 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la restauration d'un mur de soutien en pierres pour un montant de 4 681 € HT,
 - de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
 - de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.
-

10/ REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

La commune d'Eymoutiers souhaite entamer un programme de réhabilitation de son école primaire. La première tranche de travaux porterait sur le remplacement des menuiseries extérieures en façade Sud par des fenêtres double vitrage comprenant des limiteurs d'ouverture.

Le coût de cette opération est estimé à 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à l'exécution de la première tranche du programme de réhabilitation de l'école primaire pour un montant de 60 000 € HT,
- de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.,
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

11/ REFECTON DES TROTTOIRS DANS DIVERS QUARTIERS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de réfection des trottoirs sur les quartiers suivants : rue Louise Michel, boulevard d'Aygues Vives, avenue Bel Air, avenue Bellevue, boulevard Emile Zola, faubourg de Macaud, et route de Château.

Le coût de cette opération est estimé à 27 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à ce programme de réfection des trottoirs de plusieurs quartiers du bourg pour un montant de 27 700 € HT,
- de solliciter l'aide du Conseil Général dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux,
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

12/ GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose d'engager des travaux de réparation des voies communales de Gervais, Raymond, de Villemonteix à La Rue, d'une partie du village de la Forêt et du village de Legaud.

Le coût de cette opération est estimé à 71 444 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à ce programme de grosses réparations sur la voirie communale pour un montant de 71 444 € HT,
- de solliciter l'aide du Conseil Général,
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

13/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de réhabilitation du Domaine du Buchou, il a demandé au cabinet DELOMENIE d'établir une proposition portant sur la mission de maîtrise d'œuvre. Il présente la proposition du cabinet Deloménie qui s'élève à 8 % du montant hors taxes des travaux et se répartit comme suit :

Phases	A.P.S.	A.P.D.	PROJET	A.C.T.	E.X.E.	D.E.T.	A.O.R.	TOTAL M.OE.
% sur travaux	1,15%	1,42%	1,58%	0,45%	0,67%	2,42%	0,30%	8,00%

Après avoir pris connaissance de cette proposition, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet DELOMENIE basé à ISLE (87), 12, rue Robert Schuman au taux de 8%, le montant des honoraires s'élevant à 26 400 € HT pour un montant de travaux estimé à 330 000 € HT,

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.
-

14/ DOMAINE DU BUCHOU – RENOVATION DES HAMEAUX DE GITES B-C-D ET DU PAVILLON CENTRAL – MISSION S.P.S.

Monsieur le Maire présente la proposition établie par Monsieur Jean-Paul DELOMENIE, 12, rue Robert Schuman à ISLE (87), portant sur l'exécution de la mission S.P.S. pour les travaux de rénovation des hameaux de gîtes B-C-D et du pavillon central du Domaine du Buchou.

Cette proposition s'élève à 1 600 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur Jean-Paul DELOMENIE, pour un montant de 1 600 € HT.
-

15/ TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de réfection de voirie pour 2014, l'entreprise EUROVIA nous a adressé un devis d'un montant de 8 676,78 euros HT pour travaux supplémentaires suite à une sous-évaluation de surface à traiter, portant le montant du marché à 63 559,18 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant d'un montant de 8 676,78 euros HT présenté par l'entreprise EUROVIA.
-

16/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique qu'un avis d'appel à concurrence a été passé, conformément à l'article 28 du code des marchés publics, concernant le marché de travaux d'aménagement de la place de l'Ancienne Mairie et de la rue Gabriel Péri. Les entreprises COLAS Sud-Ouest, EUROVIA et SIORAT ont adressé une offre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre présentée par la société EUROVIA pour un montant 59 422,92 € HT,
 - d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce marché.
-

17/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – MISSION S.P.S.

Monsieur le Maire présente la proposition établie par Monsieur Jean-Paul DELOMENIE, 12, rue Robert Schuman à ISLE (87), portant sur l'exécution de la mission S.P.S. pour les travaux d'aménagement de la place de l'Ancienne Mairie et de la rue Gabriel Péri.

Cette proposition s'élève à 700 € HT.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide à l'unanimité de retenir la proposition de Monsieur Jean-Paul DELOMENIE, pour un montant de 700 € HT.
-

18/ AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE – LOT MACONNERIE

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de l'opération d'aménagement de la place de l'Ancienne Mairie, le lot 2 – Maçonnerie pourrait être confié, pour sa partie « pavage » à un chantier d'insertion, les Chantiers des Chemins Jacquaires de la Haute-Vienne, qui est déjà intervenu sur plusieurs programmes dans le bourg au cours des dernières années (carrefour de la Tour d'Ayen, rue des Maquisards).

Le montant des travaux s'élèverait à 20 736,00 € TTC

Les matériaux seraient pris en charge par la Commune pour un montant de 3 058,82 € TTC ainsi que les repas des personnes intervenant sur ce chantier pour un montant estimé à 3 600,00 €.

Le coût global de cette opération s'élèverait donc à 27 394,82 € TTC.

Par ailleurs, la réalisation du muret de soutènement, inclus dans le lot Maçonnerie, pourrait être confiée à l'entreprise DANTONY, dont le devis s'élève à 10 191,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier les travaux portant sur la réalisation des caniveaux en pierres et du pavage en calade aux Chantiers des Chemins Jacquaires Haute-Vienne pour un montant de 20 736 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, et à adhérer à l'association au titre de l'année 2015.
- de confier la réalisation d'un muret de soutènement à l'entreprise DANTONY pour un montant de 10 191,25 € HT.

19/ RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT A LA CONVENTION D'HEBERGEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Lors du transfert du service de restauration scolaire, conjointement à la mise à disposition des locaux, une convention d'hébergement avait été conclue avec le Département. Celle-ci définissait notamment les modalités d'accueil, de surveillance, d'hébergement des élèves pour les salles situées au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage.

Après une année de fonctionnement, il apparaît souhaitable de modifier ces dispositions relativement à la salle du 1^{er} étage du bâtiment. En effet, le service et le ménage étant exclusivement effectués par du personnel communal, ces agents resteraient ainsi clairement sous l'autorité fonctionnelle du Maire.

Un avenant à la convention d'hébergement des élèves du 1^{er} degré des écoles de la Commune d'Eymoutiers du 11 décembre 2013 a été établi par le Département, modifiant en ce sens les termes de la convention initiale à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention d'hébergement des élèves du 1^{er} degré des écoles de la Commune d'Eymoutiers du 11 décembre 2013

20/ RESTAURANT SCOLAIRE – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AVEC LE DEPARTEMENT

Lors du transfert du service de restauration scolaire, une convention de mise à disposition des locaux et de leurs équipements mobiliers avait été conclue avec le Département.

Après une année de fonctionnement, il apparaît souhaitable de modifier ces dispositions relativement à la salle du 1^{er} étage du bâtiment.

Un avenant à la convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers pour la mise en place d'un service de restauration scolaire a été rédigé en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers au profit du Département de la Haute-Vienne pour la mise en service d'un service de restauration scolaire.

21/ BIENS DE SECTION DU LAC – PROJET D'INSTALLATION DE M. GOUNET – LOCATION DE BIENS SECTIONNAUX

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 septembre 2013, le conseil municipal avait décidé, dans le cadre du départ à la retraite de Mme Arlette GOUNET, de passer un bail à ferme avec son fils, Monsieur Laurent GOUNET, demeurant à EYMOUTIERS, au lieu-dit « Le Lac ». Madame GOUNET ayant finalement décidé de repousser la date de son départ en retraite au 31 décembre 2014, le bail n'a finalement pas été modifié.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération et d'ajouter au précédent bail les parcelles A n°342 et 343, pour partie, pour une superficie de 1 ha 50 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de louer à M. Laurent GOUNET les parcelles A n°336, 341, 342, 343, 345, 346, 347, 348, 349, représentant une surface totale de 8ha 78a 10ca, dont 4ha à titre gratuit ;
 - de fixer la valeur locative à 71,85 € /ha réévaluée en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages à intervenir au 1^{er} novembre 2014 ;
 - dit que cette valeur locative sera actualisée tous les ans au 1^{er} novembre en fonction de la variation de l'indice départemental des fermages ;
 - d'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir entre la Commune et Monsieur Laurent GOUNET à compter du 1er janvier 2015 pour les parcelles désignées ci-dessus
-

22/ CHEMIN DE DONNARIEIX – DEPLACEMENT D'ASSIETTE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Fabrice LEBOURG, domicilié à Donnarieix, qui sollicite le déplacement de l'assiette du chemin de Donnarieix. Le tracé actuel oblige en effet les véhicules à circuler devant l'habitation de l'intéressé. Monsieur LEBOURG propose de céder une partie de sa parcelle L n°364 pour réaliser un nouveau tracé.

Monsieur le Maire précise que ce déplacement de l'assiette du chemin permettrait en outre de faciliter l'accès des engins agricoles et rappelle que les formalités à accomplir sont les mêmes qu'il s'agisse du déplacement de l'assiette ou de la vente d'un chemin public.

Le Conseil Municipal délibère et, à l'unanimité :

- décide de soumettre à enquête publique le déplacement de l'assiette d'une partie du chemin public de Donnarieix,
 - charge le Maire de faire toutes les démarches relatives au déroulement de cette enquête et lui donne pour ce faire toutes les autorisations nécessaires pour les mener à bien,
 - dit que les frais de géomètre, de notaire ainsi que les honoraires du commissaire-enquêteur seront à la charge de la Mairie.
-

23/ REGIE DU BUCHOU – CREATION D'UN TARIF FORFAITAIRE CHAUFFAGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la régie de recettes relative au Domaine du Buchou, il convient de créer un tarif forfaitaire intégrant les frais de chauffage lors de la location de gîtes en période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante. Il propose au Conseil d'établir ce forfait à 6,00 € par nuitée.

Le Conseil Municipal délibère et :

- décide à l'unanimité de créer un tarif forfaitaire « énergie » pour la location de gîtes au Domaine du Buchou en période hivernale, soit du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante, pour un montant de 6,00 € par nuitée.
-

24/ ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL - RENOUELEMENT DE CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2012, les risques santé du personnel communal sont couverts par la société QUATREM – MMA.

Monsieur le Maire indique que, pour l'année 2015, une consultation a été lancée au titre de la couverture des risques santé, à laquelle deux compagnies d'assurances ont répondu :

	DEXIA - SOFCAP	QUATREM - M.M.A
Garanties	Décès, accident du travail, longue maladie, maladie longue durée	
Taux	4.55 %	4.40%
Montant	33 250,00 €	30 859,68 €
Franchise	sans	sans

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la compagnie Mutuelles du Mans Assurances,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance correspondant.

25/ REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE D'EXERCICE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée ses délibérations des 4 novembre 1998, 24 juin 1999, 24 novembre 2000, 1^{er} février et 23 novembre 2001 instituant une indemnité d'exercice pour les cadres d'emplois de Secrétaire de Mairie, Rédacteur, Adjoint et Agent administratif.

Il propose de revaloriser, à compter du 1^{er} décembre 2014 cette indemnité de la façon suivante :

Cadres d'emplois et grades concernés	Montants de référence	Coefficients de variation
- Adjoint administratif	1 173,86 €	2,62
- Rédacteur	1 250,08 €	2,47

Le Conseil Municipal délibère, et

- décide de revaloriser l'indemnité d'exercice à la date et suivant le tableau ci-dessus ;
- dit que les autres termes des délibérations suscitées restent inchangés.

26/ ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DE LA HAUTE-VIENNE - ADHESION

Monsieur le Maire rappelle que l'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne, dont le siège est fixé à la mairie de Limoges est ouverte à tous les élus du département de la Haute-Vienne, sans distinction d'opinion. Elle bénéficie des prestations offertes aux maires par l'Association des Maires de France qui l'informe, dans les meilleurs délais, de ses actions et des négociations menées avec les ministères intéressés et l'associe étroitement à la vie et à l'action de ses instances dirigeantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de maintenir l'adhésion de la Commune à l'association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne au sein de laquelle elle est représentée par son maire,
- que le montant de la cotisation, calculée sur la base de 0,1907 € par habitant en 2014 soit 395,89 €, est imputé sur les crédits correspondants prévus au budget.